L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLES-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 3 AVRIL.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ESPAGNE.

Madrid, 1.—Les Carlistes ont arboré des drapeaux parlementaires à Rentoria et Oyanon et fraternisent avec les troupes du gouvernement.

ANGLETERRE.

Londres, 2.—On estime que 200,000 personnes ont assisté aux funérailles de John Martin à Newry. Martin est mort de l'émotion causée par la mort de Mitchell.

Londres, 3.—Une correspondance de Berlin télégraphie au *Times* qu'on pense que les vieilles lois interdisant les rapports entre le Pape et le clergé catholique en Prusse, excepté par l'intermédiaire du gouvernement, seront remises en vigueur, et que des mesures, suspendant entièrement l'autorité papale en Prusse, à moins que le Pape n'abandonne ses prétentions à annuler la loi de l'Etat, seront présentées.

La *Gazette* de Cologne dit que l'Espagne a fait une demande formelle à la Prusse en vertu d'un traité d'extradition avec ce pays, pour l'arrestation de Don Alphonse et l'on dit que les autorités prussiennes ont, en conséquence, reçu des instructions pour arrêter le Prince s'il arrive sur le territoire prussien et le garder jusqu'à ce que les griefs de l'Espagne soient examinés.

AUTRICHE.

Trieste, 2.—Le monument à la mémoire de l'Empereur Maximilien a été inauguré hier.

Trieste, 2.—L'empereur François Joseph est arrivé ici en route pour l'Italie. Il a été reçu avec grand enthousiasme.

PRUSSE.

Berlin, 2—On dit que l'Espagne a demandé et redemandé à l'Allemagne d'ordonner à ses navires de bombarder Zaranz pour l'outrage du *Gondar*; mais l'Allemagne a refusé de le faire parce que dans le cas d'un bombardement des personnes innocentes en seraient victimes.

Washington, 2.—Voici la ligue que les Républicains comptent suivre dans la prochaine campagne.

CUBE.

Havane, 2.—Un steamer est venu de Cadix avec 1000 hommes de troupes.

WASHINGTON.

Washington, 2—Colloque entre l'avocat-général et les juges sur l'*enforcement bill*. Bradley a dit: Supposons que le Congrès passe une loi qui érige en félonie le vol du bien d'autrui; le Congrès a certainement le droit de punir le vol de ce qui appartient au gouvernement ou de ce qui est à son service, mais au delà la loi serait inconstitutionnelle.

Maintenant, quand une loi est ainsi faite qu'une partie est constitutionnelle et une autre inconstitutionnelle et que les deux sont tellement intriquées ensemble qu'il est impossible de les séparer, pouvez-vous les garder toutes deux.

L'avocat-général a répondu que la loi pouvait être mise à exécution dans le cas de ces offenses sur lesquelles le Congrès peut légiférer.

Quant au pouvoir assumé dans l'*Enforcement Act* de prescrire des pénalités pour intervention avec les votants dans les élections congressionnelles, l'existence même du gouvernement dépend de ces élections. Si le Congrès n'a nul pouvoir de protéger les votants, alors la ligue blanche de la Louisiane, une minorité du peuple, peut se faire autorité des polis et empêcher la majorité de voter.

S'il a fallu user des pouvoirs extraordinaires, c'est que ces pouvoirs étaient nécessaires. Les amendements conférés aux gens de couleur le droit de voter, mais à quoi ce droit servira-t-il s'il ne peut être exercé et si le Congrès n'a pas le pouvoir de faire exécuter la loi.

Le juge Clifford demande si le blanc, dans le cas d'intervention, aurait le droit de s'adresser à la Cour des Etats-Unis comme le nègre.

L'avocat-général répond non, du moins dans son opinion.

Alors répliqua le juge Clifford, les nègres ont plus de droit que les blancs.

L'avocat général dit que la Constitution ne confère pas au blanc le droit de voter, mais qu'elle le confère aux nègres et que dès ce moment elle doit le protéger dans son droit.

Le nègre n'a pas plus de droits que le blanc, mais les amendements font plus dans l'état d'esclavage et lui garantissent des droits égaux à ceux des blancs.

L'avocat-général dit, du reste, qu'un blanc pourrait s'adresser à la Cour des Etats-Unis s'il avait été privé du droit de vote dans son élection congressionnelle, mais qu'il n'avait pas ce droit s'il eut été privé de voter à une élection d'Etat.

Le juge Strong demande si les cours des Etats-Unis auraient juridiction dans le cas où il y aurait en conspiration contre un votant parce qu'il serait le fils d'un Irlandais. Il y aurait certainement là une distinction de race.

L'avocat général dit qu'il n'est pas douteux que le Congrès n'ait le pouvoir de régler ce cas, mais il n'est pas prévu dans l'acte.

Le juge Strong—Supposez que l'Etat de la Caroline du Sud, où les nègres sont en majorité, change sa constitution et décide que les blancs n'auront pas le droit de vote, y aurait-il un remède à cela dans les cours des Etats-Unis?

L'avocat-général répond affirmativement. Au surplus, son idée est que les amendements ont voulu protéger les droits qu'ils donnaient par la juridiction des Cours des Etats-Unis.

Observations Météorologiques.

Washington, 2.—Probabilités pour les Etats du Golfe. Temps clair et chaud. Vents d'Est au Sud le samedi. Hausse suivie d'une baisse de baromètre à l'Est du Texas.

NEW-YORK.

New-York, 2.—Extraits de la déposition de Beecher.—Parlant de Mme Tilton: J'avais une longue affection de respect et d'estime pour elle. J'avais le plus grand respect et la plus profonde affection pour elle comme chrétienne, comme épouse et comme mère, mais aucune autre affection d'aucune autre nature. Rien n'est arrivé ni le 10 ni le 17 entre Mme Tilton et moi qui ait fait impression sur mon esprit jusqu'en décembre 1870. Il n'y a eu aucune familiarité inconvenante entre nous: je ne lui ai jamais adressé directement ou indirectement aucune demande de faveurs qu'elle n'eut pu recevoir et je n'ai jamais eu avec Mme Tilton de rapports que je ne puisse avouer.

New-York, 2.—Le steamer des Etats-Unis Fortune est arrivé ici hier. Il est reparti aujourd'hui pour Key West. Il a terminé ses travaux hydrographiques sur la côte de Cuba.

Le lieutenant commandant Green resté ici pour terminer son ouvrage est ensuite si se réembarquera sur la Fortune, qui doit revenir immédiatement de Key West ici.

Les officiers de la flotte hollandaise mouillée dans ce port, sont venus visiter l'observatoire ambulant du commandant Green.

NEW HAVEN.

New Haven, 2.—Réponse de Jas. G. Blaine à Matanché ici ce soir au meeting républicain. Il a discuté la question du Sud longuement, soutenant tant que l'opposition à la reconstruction sur la base du suffrage libre et aux amendements constitutionnel fera le fonds de la plateforme des Démocrates au Sud, les Républicains seraient forcés de faire de cette loi de reconstruction et des amendements le fonds de leur plateforme au Nord. Il a commenté avec quelque sévérité la conduite des Démocrates au Congrès sur la question de la Louisiane; il dit que les Démocrates n'étaient tous unis pour rejeter tout compromis. Un seul a fait exception, M. Stephen, de la Georgie.

Il a dit qu'il était évident que les démocrates voulaient restaurer leur ancien monde de gouverner le pays, savoir: unir le Sud et détacher assez du Nord pour compléter la majorité avec un Sud consolidé. Ils ont besoin seulement de 47 votes. Connecticut et California sont juste assez pour soutenir la lutte. Que chaque Etat pleine pas dans une coalition qui lui ferait perdre les droits acquis pendant la guerre. Il ne veut pas d'autre législation coercitive, ni de vrai intervention dans le gouvernement d'aucun Etat, si ce n'est à la dernière extrémité et pour la sureté publique, mais il conjure les électeurs du Connecticut et les loyaux électeurs du tout de maintenir le pouvoir dans les mains des solides amis de l'Union, dans les mains de ceux qui l'ont sauvée.

Quand le but de la guerre aura été pleinement atteint, quand le titre suffrage sera concédé partout, quand la liberté de la parole ne sera refusée nulle part, quand Wendell, Phillips, Logan pourront parler aussi librement en faveur de la liberté que Lamar et Gordon peuvent le faire dans le N. Hampshire, alors toute nécessité d'appeler à la loyauté du Nord aura cessé. Jusqu'ici, il cultivera et, encouragera les sentiments les plus bienveillants entre les sections, tout en conseillant au peuple du Nord de retenir la puissance politique comme une garantie de sureté et de prospérité pour les deux sections.

CINCINNATI.

Cincinnati, 2—Audrens Esher et Geo. Rufer, convaincus du meurtre de Herman Schilling, le 7 novembre dernier, ont été aujourd'hui condamnés à être pendus le 13 juillet prochain.

LAC SALE.

Lac Salé, 2.—Geo. Reynolds a été accusé de polygamie sous la règle que la croyance religieuse n'avait rien à faire avec cela et que la loi de 1862 est constitutionnelle. Le verdict a été mis de côté par suite d'irrégularités.

EASTON.

Easton, Pa., 2.—La rivière baisse; tout danger est passé.

HARRISBURG.

Harrisburg, Pa., 2—Le gouv. Hartranft télégraphie aux comtés menacés qu'il agira promptement et avec effet, dans le cas où ils ne pourraient se protéger tout seuls.

MAUCH CHUNCK.

Mauch Chunk, 2—Les nouvelles des régions minières disent que tout y est calme. Les émeutiers, à ce qu'il paraît, sont retournés chez eux. Ils ont donné aux autorités locales le temps de prendre des mesures et tout danger semble passé.

PHILADELPHIE.

Philadelphie, 2.—Les tisserands grévistes ont eu un grand meeting ce soir et ont réaffirmé leurs premières intentions qui sont de chômer jusqu'à ce que leurs gages soient rétablis.

HARTFORD.

Hartford, Ct., 2.—Le Rev. Jos. Eldridge, de Norfolk, est mort hier.

POTTSVILLE.

Pottsville, 2.—Les affaires continuent à être dans une situation menaçante. Les shérifs de divers côtés ont offert aux lampegeurs 1[illegible] jours pour retourner chez eux.

Pottsville, 2.—Les troupes se tiennent prêtes à se porter sur Hazearkin, où l'on dit qu'un grand corps de mineurs se remue. Tout était tranquille ce matin.

JERSEY CITY.

Jersey City, 2.—Permission aux sociétés irlandaises de parader dans les rues en l'honneur de John Mitchell, samedi prochain, a été refusée.

ALBANY.

Albany, 2.—La glace se meut lentement sans hausse matérielle, ce qui indique un chenal libre en bas.

READING.

Reading, Pa., 2.—Les textes banses sont couvertes d'eau; mais on ne craint pas d'autre danger, à moins que la pluie ne tombe.

RIVIERES.

État du fleuve, bateaux, etc.

Vicksburg, 2—Descendant, le Sherlock et le R. E. Lee. Temps frais et clair.

Memphis, 2—Temps clair et agréable.

Cairo, 2—Arrivés, Glencoe, Mary Houston, et Granger de la Nouvelle-Orléans. Mercure 52.

Louisville, 2.—Descendant, le Mitchell de Cincinnati pour la Nouvelle Orléans.

MARCHES.

Marchés Européens.

Liverpool, 1er avril, midi et demi—Coton actif et plus ferme. Middling uplands, 8 Orléans, 8 1-8. Vendu, 15,000 balles. Vendu pendant la semaine, 61,000 balles. Stock, 756,000 balles dont 544 de provenence américaine. Stock embarqué, 428,000 balles, dont 289,000 de coton américain.

Londres, 2, midi et demi—Consols au comptant, 93 à 93 1-8. A terme, 93 1-8 à 93 1-4. 10-40, 46¾.

Londres, 2, midi—Taux courant de l'escompte, 3 pour cent. Erie, 27.

Paris, 2, midi et demi. Rentes 64-20.

Liverpool, 2—Tissus et filés, fermes avec tendance à la hausse.

Marchés Américains.

New-York, 2 avril. — Etat comparatif du coton pour la semaine finissant aujourd'hui:

	balles
Reçu dans tous les ports des Etats-Unis pour la semaine...	40,175
Même semaine l'année dernière...	59,047
Total reçu depuis Septembre 1er...	3,160,471
— même date l'année dernière...	3,418,837
Exporté pendant la semaine...	51,625
— l'année dernière...	92,857
Total exporté jusqu'à Sept 1er	2,079,572
— même date l'année dernière...	2,176,075
Stock dans les ports des Etats-Unis...	619,567
— même époque l'année dernière...	600,082
Stock dans toutes les villes de l'intérieur...	80,740
— même époque l'année der....	90,130
Stock à Liverpool...	909,000
— même époque l'année dern....	751,000
Coton américain en mer pour la Grande Bretagne...	269,000
En mer même époque l'année dernière...	301,000

New-York, 2, midi.—Coton plat. Ordinaire 14. Bon ordinaire 13 1-2. Low midd. 16 1-4. Midd. 16 5-8. Orléans 17.

A livrer, low middl., en avril 16 9-16 à 16 5-8; mai, 16 15-16 à 17; juin, 17 5-16 à 17 3-8; juillet 17 13-32 à 17 7-8; août, 17 11-16 à 17 3-4; septembre, 17 1-4 à 17 5-8; octobre, 16 11-16 à 16 3-4; novembre et décembre 16 3-16 à 16 1-2.

New-York, 2 avril midi.—L'or a ouvert à 114 1-8.

New York, 2, au soir—Coton calme. Midd. 16 5-8. Orléans 17. Vendu 7,532 balles.

A livrer 72,300 balles aux cotes suivantes: Avril 16 31-32, mai 17 1-32, 17 3-64 à 17 1-32, juillet 17 11-16, août 17 29-32 à 17 15-16, septembre 17 3-64 à 17 1-32, octobre 16 31-64 à 16 25-32, novembre 16 15-32 à 16 17-32, décembre 16 17-32 à 16 9-16.

New-York, 2—Sous-trésorerie. — Or, 9,336,138. Billets de circulation 42,740,884.

La Douane a reçu aujourd'hui 648,000.

New-York, 2—Or, 114 1-8 et 114 1-4. Change étranger fort et en hausse à 4 84 1-2 à 4 85 1-2. Consolidés en baisse à cause de la baisse sur l'or.

LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Voici le texte complet de la Constitution républicaine que l'Assemblée a votée définitivement, le 25 février 1875, par 425 contre 254:

I

LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat sont réglés par une loi spéciale.

Art. 2. Le président de la république est élu à la pluralité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le président de la république a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres; il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la république doit être contre-signé par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances, le président de la république nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par délibération prise en conseil des ministres.

Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne peuvent être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par le Sénat.

Art. 5. Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat.

En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections, dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la république n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou par toutes autres causes, les deux Chambres procèdent immédiatement à la nomination du président de la république. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, doivent être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 13 septembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la république.

Art. 9. Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

II

LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres:

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies, et soixante-quinze élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. Les départements de la Seine et du Nord élisent chacun cinq sénateurs.

Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs,

L'arrondissement de Belfort, les départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur.

Art. 3. Nul ne peut être sénateur, s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. Les sénateurs des départements et des colonies seront élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collège réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé:

1o Des députés;

2o Des conseillers généraux;

3o Des conseillers d'arrondissement;

4o Des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. Les sénateurs nommés par l'Assemblée nationale au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers, tous les trois ans.

Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries contenant chacune un nombre égal de sénateurs; il sera procédé, par la voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Art. 7. Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

En cas de décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Art. 8. Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois.

Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 9. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sureté de l'Etat.

Art. 10. Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation.

Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour où l'Assemblée nationale se séparera.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 2 avril 1875.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
Mars 27	1,718,034 42	927,668 76
Mars 29	2,439,451 06	200,941 89
Mars 30	1,438,281 76	191,739 68
Mars 31	1,248,790 77	183,278 01
Avril 1	1,326,522 71	173,471 30
Avril 2	1,324,518 98	364,104 92
Total de cette semaine	$9,980,549 70	$1,127,804 56
Total de la semaine dernière	7,786,091 39	801,521 39
Total de la semaine précédente	10,591,259 10	971,175 05

Il ne s'est rien passé de nouveau sur le marché monétaire. Les offres ne sont pas nombreuses aux banques; elles sont rares au dehors. Le papier de commerce n'a pas varié.

Nous continuons de coter: le papier de premier ordre et les prêts collatéraux à 60 jours à 8 à 9 pour cent par an; le do No 1 à 10 à 12; et le No 2 à 15 à 18; les billets hypothécaires de premier ordre à 9 à 10 pour cent par an et ceux de second ordre entièrement nominaux.

L'or a ouvert à 114 1/4 à 114 3/4 contre 114 1/4 à New York; il est maintenant à 114 1/2 à 114 3/4 contre 114 5/8 à New York. Les transactions embrassent $62,000, dont $40,000 et $10,000 à 114 1/2, $9000 et $10,000 à 114 5/8, $30,000 à 114 1/2 à 114 3/4, $5000 à 114 3/4.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes d'argent.

Les demi-piastres américaines ont encore été cotées à 108 à 108 1/2; les piastres mexicaines à 96 à 96 1/2, (or).

La baisse de l'or à New-York a fait tomber le change sterling de 1/10 pour cent. Les opérations n'ont pas excédé 25,000 livres, dont 4,000 connaissement à 549, 1,500 connaissement et 1000 clear No 1 à 550 1/2, 7500 connaissement à 550 à 551, 500, 1000, 3000 et 5000 connaissement, 2000 clear No 1, à 551.

Les francs ont fléchi de 1/8 sur le taux du change de commerce d'hier. La seule vente annoncée est de 150,000 en change de commerce à [illegible]. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 550 à 551 le connaissement et clear No 1 et à 555 les traites des banques; les francs, à 4.58 3/4 à 4.57 1/2 les traites de commerce et 4.53 3/4 celles des banques.

Le change américain a été assez abondant; la demande de change de commerce n'a pas été fort animée et les taux n'ont pas varié. Les ventes de change à vue sur New York se sont élevées à $135,000, dont $15,000 et $30,000 en change de commerce à 9-32 pour cent de prime, $50,000 do à 9-32 à 5-16 et $50,000 de banquiers à 5-16, $20,000 do banquiers à 5-16.

Les banques ont continué de tirer des chèques sur New York à 3/8 pour cent de prime, et le change de commerce à vue a encore été coté à 5-16.

Espèces et Valeurs.

Or américain	114¼	@ 114¾
Argent américain, nouveau		
émission	108	@ 108
Piastres mexicaines	96	@ 96 Or
Pièces de 5 francs, valeur en or		@ 90
Pièces de 5 francs, valeur en or	3.75	@ 3.80
Souverains	4.85	@ —
Pièces de 10 thalers	7.80	@ —
Doublons espagnols	15.40	@ —
Doublons patriotes	15.50	@ —
Doublons mexicains	15.50	@ 14.75
Pièces de 20 pesos mexicains	19.20	@ —
Or du Pérou du Sud	90c.	per once
20 marcs prussiens	4.85	@ —
Or de la Californie	90	@ par once
Or américain mutilé	10 p. cto	@ par once
Or américain, pièces lourdes	8 p. cto	15
Billets de la Banque de la Louisiane	45	50
Bons du Trésor de la ville Nouvelle-Orléans		

ACTIONS ET BONDS.

Banques.	Vs au pair	Offre de	Demande de
Bank of America	100	45	60
Commercial Banking Co	100	40	60
Citizens	100	52½	—
Germania National	100	114	115½
Hibernia	100	80	90
Lafayette	50	26½	27
Louisiana Savings	100	100	104
Louisiana National	100	103	104
M. O. National	100	—	100
Mechanics & Traders	50	30	40
Mutual National	100	45	60
Metro. Loan and Savings	100	—	100
People's	50	50	60
Southern	50	35	50
State National	100	50	60
Union National	100	28	40
Compagnies d'Assurances.			
Crescent Mutual Insurance	100	—	70
Commercial Insurance	100	65	—
Delta Insurance	100	—	—
Factors and Traders Ins.	100	51	53
Hibernia Insurance	100	82	84
Germania Insurance	—	—	—
Home Insurance	50	—	—
Hope Insurance	100	29	40
Mechanic Mutual	100	55	58
Mechanics & Traders Ins.	100	65	—
N. Orleans Insurance As.	50	—	—
New Orleans Ins Co.	50	25	29
Union Mutual Insurance	100	24	—
Salamander Insurance	100	—	—
Union Insurance	100	—	30
Chemins de fer Urbains.			
Carrollton, semi annuel	100	79	80
Crescent City	50	—	—
Canal & Claiborne, Wlr	50	20½	21
New Orleans City, Wlr	100	141	142
Orleans	100	24	25
St Charles Street	50	27	35
Chemins de fer.			
Donaldsonville		—	—
Jackson		—	—
N. O. Mobile and Texas		—	—
Pontchartrain		—	—
Actions Diverses.			
Am. Thur. Spec. Pro. Co.		—	—
Cal. Sulphur Mining Co.	50	5	6
Carrollton Gaslight & Nav Co.	100	—	—
G. City Slaughter House	50	22	—
Zizas Company	100	118	—
Home Manufacturing Co.	100	—	—
Imp Bonded Warehouse	100	—	60
Jefferson Gas Light Stock	100	32	35
Louisiana Levee Co.	10	—	—
Louisiana Ice Manu. Co.	50	22	25
Louisiana State Lottery Co.	100	—	90
Levee Steam Cotton Press.	100	40	—
Mec. & Agr'cul. Fair Ass.	100	14	—
N. O. Credit Foncier Ass.	50	—	—
N. O. Wreck & Salvage Co.	100	—	45
N. O. Sanitary Certif. Co.	20	—	—
Odd Fellows Hall		—	—
St Charles Hotel	25	7	7½
Sugar Shed Company	80	65	—
Stein's Fertilizing Co.		—	—
Toy Boat Association		—	—
Varieties Theatre Asso.	1,500	—	—

Bonds d'Etat.	Echéance	Offre	Demande
6 Bœuf and Crecy. Nav. Co. Act. 146 1869	1880	38	—
6 B R Cross Tete & Op. R R. Act. 231—1861	1866	38	—
6 Free School Fund, 192'57	1907	38	—
6 Funding Debt, act 29—1870	1894	38	—
6 Jackson & Great N. R. R. Acts 177 and 231—1858	1898	38	—
6 P. J. Kenedy, act 105—'70	1900	—	—
6 Levee, act 38—1865	1886	—	—
6 Levee, act 41—1867	1887	38	—
6 Levee, act 32—1870	1875	—	—
6 Mobile & Clint. R'd, 31—'70	1910	38	—
6 Mobile & Tex. R'd 26—1869	1911	—	—
6 Mobile & Tex. R'd, 95—1871	1911	—	—
6 M. & N. Railroad Canal 16—'52	1924	—	—
6 North La. & Texas R. R. Act 225—1859	1909	—	—
6 Nasn. & N. O. R'd 118 1857	1913	—	—
6 Spiceland & G. W. R. R. Act 224—1861	1907	35	—
6 Act 224—1861	1901	—	—
Past due Bonds & Coupons. Act 15—1866	1896	38	—
6 Penitentiary, act 55 1869	1895	38	—
6 Relief S. Trans., 27—1853	1892	—	—
6 Seminary Fund, 1st 1853	1897	—	—
6 Vick. Shrev. & Texas R. R. Act 225—1861	1894	—	—
6 Act 225—1861	1901	38	—
6 Nouveau Canal 7 p. c.	1914	35	—
Bonds Divers.			
Canal & Claib. St. 77 181 to B		—	85
C C Slaughter H. 125 mor B.		70	—
Jefferson City Gas Light Co		—	—
Jack. R. R. 1st mort. Bonds	1886	97	—
6 Jack. R. R. 2d mor. coup.	1890	85½	90
Jack. R. R. 2d mor. defd. B.	1890	80	87
Jack. R. R. cons. 7 p. c.		—	—
Louisiana Levee	1890	25	26
Miss. Cen. R. R. 1st mort	1894	37	38½
Miss. Cen. R. R. 2d mort	1898	71	72
St Charles Hotel, mort		105	107
Certificats et Warrants.			
Warrants, vieux State		34	—
Warrants, nouv. State		51	53
Metropolitan Police, City		—	34½
Appropriation Certif., City		38½	39½
Gold Certificates, City		—	38

Bonds de Ville.	Échéance	Offre	Demande
6 Consolidated, old Due 1892		49½	50
6 Gold Consol. Bds in gold Due 1892		37½	37¾
Issued to Opelousas Railroad Due 1874 and 1875		39	40
Issued to Ponchartrain R R Due 1875	Jan July	39	40
Issued to Jackson Railroad Due 1874 and in 5.5		39	40
Jefferson City Due 1892		32	36½
Seven per cents of 1869 Due 1894	Mch Sept	31	32
Seven per cents of 1870 Due 1895	Jun Dec	24½	42
Street Improvement Due 1891	Apr Oct	31	32
Street Assessment Due 1892	Feb Aug	29	40
Five per cents of 1871 Due 1881	Apr Oct	62	—
Wharf Improvement Due 1891	Jan Dec	67	—
Water Works Due 1894	Jan July	27½	—

1 Ayes Dividends.
2 Semi Dividends.
3 Ayes Coupons.
4 Semi Coupons.
5 Ayes Interest.
6 Semi Ann Stock.
7 In Gold.
8 Payable on plain.
9 Under advisement.
10 In process of funding.
11 Partly funded.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vendredi soir, 2 avril 1875.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui pour compte 500 balles additionnelles hier ont été de 1000 balles, à des prix fermes, mais qui n'entraînent à aucune modification dans notre échelle des cours.

Cotes générales	Cotes de l'Egith.
Inferior — à —	
Low ordinary — à —	
Ordinary 12½ à 13½	13½
Strict ordinary 14 à 14½	14½
Good ordinary 14½ à 14½	14½
Strict good ord. 15 à 15½	15½
Low middling 15½ à 15½	15½
Strict low mid. 15½ à 15½	15½
Middling 15½ à 16	15½
Strict middling 16½ à 16½	16½
Good middling 16½ à 16½	16½
Middling fair 17½ à 17½	17½
Fair 17½ à 17½	17½

Il y a en vole de chargement 60,000 balles, dont 28,000 pour Liverpool, 10,000 pour le Havre, 1,000 pour le Méditerranée, 5,000 pour la mer du Nord et 4,000 pour le Nord, ce qui laisse environ 136,000 balles sur les débarcadères et dans les presses, attendant des ordres.

—ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1874 balles	5,958
Arrivé depuis le dec. état	3,198
Précédemment	1,004,442
Total	1,010,598
Expédié aujourd'hui	7,528
Expédié précédemment	802,644
Stock sur place et à bord non expédié	160,424
Stock, même temps l'an dernier	228,288

TABAC—Aucune vente n'a été rapportée, depuis celle de 60 boucauts lundi, pour être expédiés à Gênes. Le montant en vente est porté à 3400 boucauts.

Nous continuons à coter: Inférior lugs, 9½ c; medium à fine, 10 à 10½ c.; low leaf, 12 à 12½ c.; medium, 13 à 14 c.; good à fine, 15 à 16½ c.; selections, 17½ à 20 c.

—ÉTAT DU MARCHÉ AU TABAC—

Stock en mains le 1er sept 1874	7,817
Arrivé dep. 3 jours	72
Précédemment	2,252
Total	10,141
Expédié depuis 3 jours	250
Précédemment	5,478
Mis en balles, consommation de la ville, etc	4,413
Stock en mains, &c	4,253

SUCRE—Reçu, 60 boucauts. Inférieur, 5½ à 6¼ c. la livre; common, 6½ à 6¾ c.; fair, 7 à 7½ c.; good fair, 7½ à 7¾ c.; fully good, 7¾ à 7¾ c.; prime, 8 c.; strictly prime, 8¼ à 8½ c.; jaune clarifié, 9 à 9½ c.; blanc par clarifié, 10 à 10½ c.

MELASSE—Reçu, 377 barils. Common fermentable, 45 c. le gallon; prime fermentable, 55 c.; stocks sous les hangards, ce jour, 5391 boucauts et 6½ demi-barils.

FARINE—Les prix tendent à la hausse. Vendu, 2700 barils aux prix suivants: Common, $4.75 le baril; low treble extra, $5.50 à $5.62½; good treble extra, $5.75 à $5.75; choice treble extra, $6; choice extra, $6.25; choice family, $6.50.

VIANDES SALÉES ET SECHES—Epaules loose 8¾c la livre; packed 9½; clear rib sides 11½; clear sides 12½.

JAMBON.—Le choice sugar-cured vaut 15¾ à 16 c. la livre.

GRAISSE.—La graisse en tierçons, refined, 15c. la livre; en barillets, 15¼ à 15¾.

BACON—La demande est bonne et les prix sont très fermes. Epaules, 9¾ c. la livre; clear rib sides, 13; clear sides, 13¾.

AU détail il faut payer à peu près ces prix.

PORC—L'original mess vaut $23 le baril; au détail, $22.25 à $22.50 pour le respectable; $23.25 à $23.50 pour l'original.

WHISKEY—Le rectifié de la Louisiane et l'ordinaire de l'Ouest valent 1 à 2 c. le gallon; choix de l'ouest $1.15 à $1.16.

MAIS—Vendu 2000 sacs aux prix suivants: mêlé, 86 c. le boisseau; mêlé et blanc, 87; choix blanc, 88 c.

AVOINE—Les prix ont baissé de 2c. par boisseau 74 à 76 le boisseau.

SON.—$1.30 les 100 livres.

FOIN—Prime $24 à $25 la tonneau.

VOLAILLES, &c.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $6 à $6.50 la douzaine; les poulets, $4 à $4; les canards, $4 à $4.50; les oies, $6 à $7; les dindes, $20 à $22. Les grosses volailles de la Louisiane, $4 à $5; les canards, $3 à $4; les oies, $5 à $6; les dindes, $15 à $18.

OEUFS—Les œufs de la Louisiane et de l'Ouest, valent de 22 à 24 c. la douzaine.

BEURRE.—Le choix de Goshen vaut 30 à 32 c. la livre; prime, 28 à 29 c.; les choix sont nominaux; choix de l'Ouest, 20 à 22 c.; inférieur et medium, 12 à 18.

POMMES D